EXTRAIT DU REGISTRE DES

DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-LARCHER



L'an deux mille dix-neuf à dix-heures heures trente, le trente mars, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/03/2019 Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 13

Etaient présents Mmes et Mrs: Séverine PEIGNAULT, Stéphanie BISCARRAT, Karine BROUSSE-RIVAULT, Renée COURTOIS, Nathalie JARRY-SARTOU, Alain LABELLE, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Alain RETAILLEAU, Jean-Luc ROGEON, Xavier TALON, François TILLET.

Absent(es) excusé(es): Marie-Christine VIGNAUD

Absente:-

Pouvoir(s) : De Marie-Christine VIGNAUD à Claude BERTRAND Stéphanie LEOBET-BISCARRAT a été élue secrétaire de séance Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

2019/013 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018

1- Approbation du compte de gestion de la Commune :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil, que le **compte de gestion de la Commune** est établi par le comptable du trésor à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité, décide :

 D'adopter le compte de gestion 2018 du trésorier payeur, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2- Approbation du compte de gestion du Salon de Coiffure :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil, que le **compte de gestion du Salon de Coiffure** est établi par le comptable du trésor à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-LARCHER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée, à l'unanimité, décide :

 D'adopter le compte de gestion 2018 du trésorier payeur, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

3- Approbation du compte du gestion Commerce Multiservices :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil, que le **compte de gestion du Multiservices** est établi par le comptable du trésor à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée, à l'unanimité, décide :

 D'adopter le compte de gestion 2018 du trésorier payeur, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

4- Approbation du compte de gestion du Lotissement Le Vieux Noyer :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil, que le compte de gestion du Lotissement Le Vieux Noyer est établi par le comptable du trésor à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée, à l'unanimité, décide :

 D'adopter le compte de gestion 2018 du trésorier payeur, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

5- Approbation du compte de gestion du Moulin Robin :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil, que le compte de gestion du Moulin ROBIN est établi par le comptable du trésor à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conformes à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

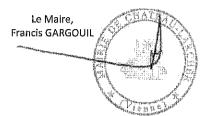
EXTRAIT DU REGISTRE DES

DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-LARCHER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité décide :

• D'adopter le compte de gestion 2018 du trésorier payeur, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits



EXTRAIT DU REGISTRE DES

DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-LARCHER



L'an deux mille dix-neuf à dix-heures heures trente, le trente mars, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/03/2019 Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 13

Etaient présents Mmes et Mrs: Séverine PEIGNAULT, Stéphanie BISCARRAT, Karine BROUSSE-RIVAULT, Renée COURTOIS, Nathalie JARRY-SARTOU, Alain LABELLE, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Alain RETAILLEAU, Jean-Luc ROGEON, Xavier TALON, François TILLET.

Absent(es) excusé(es): Marie-Christine VIGNAUD

Absente: -

Pouvoir(s) : De Marie-Christine VIGNAUD à Claude BERTRAND Stéphanie LEOBET-BISCARRAT a été élue secrétaire de séance Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

2019/014 - APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31 et L.2121-14

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il ne peut prendre part au vote des comptes administratifs présentés. Il propose au Conseil Municipal de désigner un Président de séance sur ce point de l'ordre du jour. *Mme Renée COURTOIS* est désignée à l'unanimité.

1- Approbation du compte administratif de la Commune :

Le Conseil Municipal de Château-Larcher, sous la présidence de Mme Renée COURTOIS vote le compte administratif 2018 à 12 voix POUR, et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Prévu	289 499.69
	Réalisé	247 121.09
	RAR	24 244.22
RECETTES	Prévu	289 499.69
	Réalisé	122 233.94
	RAR	49 596.42

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Prévu	810 309.51
	Réalisé	635 500.04
	RAR	0.00
RECETTES	Prévu	810 309.51
	Réalisé	787 135.23
	RAR	0.00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	-124 887.15

AR PREFECTURE

086-218600658-20190330-BT_190330_1158-DE Regu le 09/04/2019

DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-LARCHER

Fonctionnement	151 635.19
Résultat global	26 748.04

2- Approbation du compte administratif du Salon de Coiffure :

Le Conseil Municipal de Château-Larcher, sous la présidence de Mme Renée COURTOIS, vote le compte administratif 2018 à **12 voix Pour**, et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Prévu	29 147.94
	Réalisé	2 963.82
	RAR	0.00
RECETTES	Prévu	29 147.94
	Réalisé	29 147.94
	RAR	0.00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Prévu	9 929.68
	Réalisé	9 566.68
	RAR	0.00
RECETTES	Prévu	9 929.68
	Réalisé	7 588.92
	RAR	0.00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	26 184.12
Fonctionnement	-1 977.76
Résultat global	24 206.36

3- Approbation du compte administratif du Commerce Multiservices :

Le Conseil Municipal de Château-Larcher, sous la présidence de Mme Renée COURTOIS vote le compte administratif 2018, **à 12 voix Pour**, et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Prévu	23 915.89
	Réalisé	23 915.89
	RAR	0.00
RECETTES	Prévu	23 915.89
	Réalisé	10 009.00
	RAR	0.00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Prévu	76 924.32
	Réalisé	68 327.35
	RAR	0.00
RECETTES	Prévu	76 924.32
	Réalisé	13 999.00
	RAR	0.00

<u>Résultat de clôture de l'exercice</u> :

Investissement	-13 906.89

DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-LARCHER

Fonctionnement	-54 328.35
Résultat global	-68 235.24

4- Approbation du compte administratif du Lotissement Le Vieux Noyer :

Le Conseil Municipal de Château-Larcher, sous la présidence de Mme Renée COURTOIS vote le compte administratif 2018 à 12 voix Pour, et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Prévu	93 729.21
	Réalisé	7 326.91
	RAR	0.00
RECETTES	Prévu	93 729.21
	Réalisé	93 729.21
	RAR	0.00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Prévu	95 745.22
	Réalisé	4 204.57
	RAR	0.00
RECETTES	Prévu	95 745.22
	Réalisé	95 745.22
	RAR	0.00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	86 402.30
Fonctionnement	91 540.65
Résultat global	177 942.95

5- Approbation du compte administratif du Moulin Robin :

Le Conseil Municipal de Château-Larcher, sous la présidence de Mme Renée COURTOIS, vote le compte administratif 2018, à 12 Voix Pour, et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Prévu	87 205.92
	Réalisé	87 205.92
	RAR	0.00
RECETTES	Prévu	87 205.92
	Réalisé	0.00
	RAR	0.00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Prévu	0.00
	Réalisé	0.00
	RAR	0.00
RECETTES	Prévu	0.00
	Réalisé	0.00
	RAR	0.00

Résultat de clôture de l'exercice :

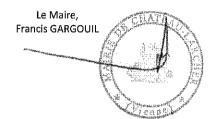
Investissement	-87 205.92

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-LARCHER

Fonctionnement	0.00
Résultat global	-87 205.92

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits



EXTRAIT DU REGISTRE DES

DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-LARCHER



L'an deux mille dix-neuf à dix-heures heures trente, le trente mars, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/03/2019 Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 13

Etaient présents Mmes et Mrs : Séverine PEIGNAULT, Stéphanie BISCARRAT, Karine BROUSSE-RIVAULT, Renée COURTOIS, Nathalie JARRY-SARTOU, Alain LABELLE, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Alain RETAILLEAU, Jean-Luc ROGEON, Xavier TALON, Francois TILLET.

Absent(es) excusé(es): Marie-Christine VIGNAUD

Absente : -

Pouvoir(s) : De Marie-Christine VIGNAUD à Claude BERTRAND Stéphanie LEOBET-BISCARRAT a été élue secrétaire de séance Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

2019/015 - AFFECTATION DES RESULTATS 2018 AU BUDGET PRIMITIF 2019

1- AFFECTATION DES RESULTATS - COMMUNE :

L'assemblée délibérante, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 de la Commune,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	24 847.68
Un excédent reporté de	126 787.51
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	151 635.19
Un déficit d'investissement de	124 887.15
Un excédent des RAR de	25 352.20
Soit un besoin de financement de	99 534.95

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation 2018 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2018 : Excédent	151 635.19
Affectation complémentaire en réserve (1068)	99 534.95
Résultat reporté en fonctionnement (002)	52 100.24
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	124 887.15

2- AFFECTATION DES RESULTATS - SALON DE COIFFURE :

L'assemblée délibérante, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 du Salon de Coiffure,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-LARCHER

Un excédent de fonctionnement de	218.06
Un déficit reporté de	2 195.82
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de	1 977.76
Un excédent d'investissement de	26 184.12
Un déficit des RAR de	0.00
Soit un excédent de financement de	26 184.12

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation 2018 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2018 : Déficit	1 977.76
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	1 977.76
Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent	26 184.12

3- AFFECTATION DES RESULTATS – LOTISSEMENT LE VIEUX NOYER :

L'assemblée délibérante, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 du Lotissement le Vieux Noyer

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement de	4 204.57
Un excédent reporté de	95 745.22
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	91 540.65
Un excédent d'investissement de	86 402.30
Un déficit des RAR de	0.00
Soit un excédent de financement de	86 402.30

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation 2018 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2018 : Excédent	91 540.65
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	91 540.65
Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent	86 402.30

4- AFFECTATION DES RESULTATS - COMMERCE MULTISERVICES :

L'assemblée délibérante, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 du Commerce Multiservices

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement de	237.44
Un déficit reporté de	54 090.91
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de	54 328.35
Un déficit d'investissement de	13 906.89
Un déficit des RAR de	0.00
Soit un besoin de financement de	13 906.89

DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-LARCHER

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation 2018 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2018 : Déficit 54 32	
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	54 328.35
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	13 906.89

5- AFFECTATION DES RESULTATS - MOULIN ROBIN :

L'assemblée délibérante, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 du Moulin Robin

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement de	0.00
Un déficit reporté de	0.00
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de	0.00
Un déficit d'investissement de	87 205.92
Un déficit des RAR de	0.00
Soit un besoin de financement de	87 205.92

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation 2018 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2018 : Déficit	0.00
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	87 205.92

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits





DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-LARCHER



L'an deux mille dix-neuf à dix-heures heures trente, le trente mars, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/03/2019 Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 13

Etaient présents Mmes et Mrs: Séverine PEIGNAULT, Stéphanie BISCARRAT, Karine BROUSSE-RIVAULT, Renée COURTOIS, Nathalie JARRY-SARTOU, Alain LABELLE, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Alain RETAILLEAU, Jean-Luc ROGEON, Xavier TALON, François TILLET.

Absent(es) excusé(es): Marie-Christine VIGNAUD

Absente : -

Pouvoir(s) : De Marie-Christine VIGNAUD à Claude BERTRAND Stéphanie LEOBET-BISCARRAT a été élue secrétaire de séance Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

2019/016 - VOTE DU TAUX DES TAXES COMMUNALES 2019

Le Conseil Municipal de Château-Larcher,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

VU la note d'information NOR : TERB1903784N relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2019,

VU le Code Général des Impôts et notamment les articles 1636 sexies et 1638 quater VII du CGI relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

VU l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, l'assemblée vote à main levée, à 13 voix Pour, 1 Contre

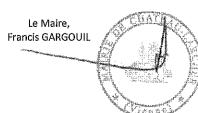
décide d'augmenter les taux d'imposition de 1 % par rapport à l'année 2018, soit les taux suivants pour 2019 :

2018	2019
Taxe d'Habitation : 20.38 %	Taxe d'Habitation : 20.58 %
Foncier Bâti : 13.76 %	Foncier Bâti : 13.90 %
Foncier Non Bâti : 32.09 %	Foncier Non Bâti : 32.41 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

charge Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits Pour copie conforme, Le 30 mars 2019



AR PREFECTURE

086-218600658-20190330-BT_190330_1200-DE

Regu le 09/04/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-LARCHER



L'an deux mille dix-neuf à dix-heures heures trente, le trente mars, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/03/2019 Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 13

Etaient présents Mmes et Mrs: Séverine PEIGNAULT, Stéphanie BISCARRAT, Karine BROUSSE-RIVAULT, Renée COURTOIS, Nathalie JARRY-SARTOU, Alain LABELLE, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Alain RETAILLEAU, Jean-Luc ROGEON, Xavier TALON, François TILLET.

Absent(es) excusé(es): Marie-Christine VIGNAUD

Absente:-

Pouvoir(s) : De Marie-Christine VIGNAUD à Claude BERTRAND Stéphanie LEOBET-BISCARRAT a été élue secrétaire de séance Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

2019/017- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

1 - Budget primitif du Salon de coiffure :

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif du Salon de Coiffure de l'exercice 2019 à 14 voix pour, et arrête ainsi les comptes :

Investissement:

Dépenses	29 262.12
Recettes	29 262.12

Fonctionnement:

Dépenses	11 239.14
Recettes	11 239.14

Pour rappel, total Budget :

Investissement	
Dépenses :	29 262.12 (dont de RAR)
Recettes :	29 262.12 (dont de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	11 239.14 (dont 0.00 de RAR)
Recettes:	11 239.14 (dont 0.00 de RAR)

2 - Budget primitif du Commerce Multiservices :

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif du Commerce Multiservices de l'exercice 2019 à **14 voix pour**, et arrête ainsi les comptes :

DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-LARCHER

Investissement:

Dépenses	26 370.53
Recettes	26 370.53

Fonctionnement:

Dépenses	75 515.06
Recettes	75 515.06

Pour rappel, total Budget :

<u>Investissement</u>	
Dépenses :	26 370.53 (dont de RAR)
Recettes :	26 370.53 (dont de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	75 515.06 (dont 0.00 de RAR)
Recettes:	75 515.06 (dont 0.00 de RAR)

3 - Budget primitif du Moulin ROBIN :

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif du Moulin Robin de l'exercice 2019 à 14 Voix Pour et arrête ainsi les comptes :

Investissement:

Dépenses	87 205.92
Recettes	87 205.92

Fonctionnement:

Dépenses	0.00
Recettes	0.00

Pour rappel, total Budget:

Investissement	
Dépenses :	87 205.92 (dont de RAR)
Recettes :	87 205.92 (dont de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	0.00 (dont 0.00 de RAR)
Recettes :	0.00 (dont 0.00 de RAR)

4 - Budget primitif du Lotissement le Vieux Noyer :

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif du Lotissement Le Vieux Noyer de l'exercice 2019 à 14 voix pour, et arrête ainsi les comptes :

Investissement:

Dépenses	86 402.30
Recettes	86 402.30

Fonctionnement:

DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-LARCHER

Dépenses	91 540.65
Recettes	94 540.65

Pour rappel, total Budget :

Investissement	
Dépenses :	86 402.30 (dont de RAR)
Recettes :	86 402.30 (dont de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	91 540.65 (dont 0.00 de RAR)
Recettes :	91 540.65 (dont 0.00 de RAR)

5 - Budget primitif Commune:

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de la Commune de l'exercice 2019 à 13 voix pour, 1 voix Contre et arrête ainsi les comptes :

<u>Investissement</u>:

Dépenses	340 287.15
Recettes	314 934.95

Fonctionnement:

Dépenses	761 649.74
Recettes	761 469.74

Pour rappel, total Budget :

	our rapper, cotta, sauget i
Investissement	
Dépenses :	364 531.37 (dont 24 244.22 de RAR)
Recettes :	364 531.37 (dont 49 596.42 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	761 649.74 (dont 0.00 de RAR)
Recettes:	761 469.74 (dont 0.00 de RAR)

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits



DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-LARCHER



L'an deux mille dix-neuf à dix-heures heures trente, le trente mars, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/03/2019 Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 13

Etalent présents Mmes et Mrs : Séverine PEIGNAULT, Stéphanie BISCARRAT, Karine BROUSSE-RIVAULT, Renée COURTOIS, Nathalie JARRY-SARTOU, Alain LABELLE, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Alain RETAILLEAU, Jean-Luc ROGEON, Xavier TALON, François TILLET.

Absent(es) excusé(es): Marie-Christine VIGNAUD

Absente : -

Pouvoir(s) : De Marie-Christine VIGNAUD à Claude BERTRAND Stéphanie LEOBET-BISCARRAT a été élue secrétaire de séance Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

2019/018: VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES

M. RETAILLEAU expose aux membres du Conseil Municipal qu'au titre de l'année 2019, chaque Association a constitué un dossier de demande de subvention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2311-7 Vu l'exposé de M. RETAILLEAU.

Vu les demandes sollicitées par les associations,

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'allouer les montants suivants pour l'année 2019 :

ASSOCIATIONS	Montant en €	Demande Exceptionhelle En 2019	Observations
ACCA	500	Lit 2013	
APE	600		
CLUB DES ANCIENS	100	NUMBER OF STREET	
CLUB DU SOLEIL	150		
DREAMS KEEPERS			Pas de spectacle en 2019
ECLA	1 300		
ETOILE SPORTIVE	2 500	+400€	50 ans de l'association
LES AMIS DU PATRIMOINE	300		
LES FLECHES DE LARCHER	0.0	And production and the state of	n and compression of the second
OFFICE DU TOURISME	0		Passage en OT communautaire
THEATRE ARSCENE	1 100		
UNC/AFN	100		
AMICALE DES POMPIERS	50	Arthur Gressins	
GARDON VIVONNOIS	100		
PREVENTION ROUTIERE	30		
AGENCE TOURISTIQUE DE LA VIENNE	50		

DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-LARCHER

Total des subventions allouées	7 280.00	
PROVISIONS	1 720.00	
TOTAL	8 000.00	

Mesdames BISCARRAT, PEIGNAULT et M. MERCIER, ROGEON, GARGOUIL et RETAILLEAU ne participent pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à main levée, par 8 voix Pour :

D'accorder les montants ci-dessus présentés aux associations

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme, Le 30 mars 2019

Le Maire, Francis GARGOUIL

DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-LARCHER



L'an deux mille dix-neuf à dix-heures heures trente, le trente mars, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/03/2019 Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 13

Etaient présents Mmes et Mrs : Séverine PEIGNAULT, Stéphanie BISCARRAT, Karine BROUSSE-RIVAULT, Renée COURTOIS, Nathalie JARRY-SARTOU, Alain LABELLE, Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Alain RETAILLEAU, Jean-Luc ROGEON, Xavier TALON, François TILLET.

Absent(es) excusé(es): Marie-Christine VIGNAUD

Absente:-

Pouvoir(s) : De Marie-Christine VIGNAUD à Claude BERTRAND Stéphanie LEOBET-BISCARRAT a été élue secrétaire de séance Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

2019/020: NOUVELLE AQUITAINE: TARIF NAVETTE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la Direction des transports de la Région Nouvelle Aquitaine en partenariat avec les Autorités Organisatrices de second rang (AO2), propose une harmonisation du transport scolaire à la rentrée 2019.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir la gratuité pour le transport des enfants utilisant la navette du regroupement pédagogique intercommunal Château-Larcher/Marnay.

Après débat, le conseil Municipal, à 14 voix Pour, décide :

 D'accepter de maintenir la gratuité pour le transport des enfants utilisant la navette du RPI Château-Larcher/Marnay.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme, Le 30 mars 2019

Le Maire, Francis GARGOUIL

